

Démarche	: Ministère du Travail de l'insertion et de l'emploi - "Solidarité inclusive associations intermédiaires"
Organisme	: Ministère du Travail de l'emploi et de l'insertion

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

- Vu les articles R. 5132-44 à R. 5132-47 du Code du Travail ;
- Vu la Circulaire DGEFP n° 2005/28 du 28 juillet 2005 relative aux fonds départementaux d'insertion ;
- Vu l'instruction DGEFP/SDPAE/MIP/2020/238 du 1er décembre 2020 relative à la mobilisation des salariés en insertion des associations intermédiaires mis à disposition des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans le cadre de la crise sanitaire.

Pour encourager et soutenir la mobilisation des associations intermédiaires en EHPAD et certains établissements pour personnes en situation de handicap, Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'Insertion, et Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie ont souhaité apporter un soutien financier exceptionnel par un système de bonification pour chaque heure de mise à disposition effectuée par une AI en EHPAD depuis le 1er décembre 2020 et jusqu'au 30 juin 2021 ou dans un établissement listé ci-dessous entre le 1er mars 2021 et le 30 septembre 2021.

Cette bonification a notamment pour objet de soutenir le modèle économique des AI durant cette action en reconnaissant leurs efforts de réorganisation et de démarchage commercial auprès des établissements listés ci-dessous dans une logique de « solidarité inclusive » : par des personnes en insertion, pour des personnes dépendantes ou en situation de handicap.

A/ Liste des établissements ouvrant droit à l'aide au poste bonifiée :

Du 1er décembre 2021 au 30 juin 2021 : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Du 1er mars 2021 au 30 septembre 2021 :

Foyers de vie pour personnes en situation de handicap :

- Maisons d'accueil spécialisées (MAS)
- Foyers d'accueil médicalisés (FAM) et établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)
- Foyers occupationnels/foyers de vie, foyers d'accueil polyvalents et établissements d'accueil non médicalisés (EANM)
- Foyers d'hébergement (FH)

Etablissements pour enfants en situation de handicap :

- Instituts médico-éducatifs (IME)
- Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)
- Instituts d'éducation motrice (IEM)

Ministère du Travail de l'insertion et de l'emploi - "Solidarité inclusive associations intermédiaires

- Etablissements pour enfants polyhandicapés (EEAP)
- Etablissements pour jeunes déficients sensoriels (EJDS)
- Etablissements d'accueil temporaire, jardins d'enfants, foyers d'hébergement (FHE)
- Etablissements expérimentaux pour enfants et adolescents handicapés (EE)

B/ Le dépôt de la demande est ouvert pour le versement de l'aide au poste bonifiée entre décembre 2020 et septembre 2021.

C/ Financement des actions :

Les actions au titre du Fonds de Développement de l'Inclusion sont financées sur les crédits de la Mission Ministérielle « Travail et Emploi » du Ministère du travail :

Programme 102 « Accès à l'emploi ».

C/ Constitution du dossier de réponse :

Le formulaire dématérialisé sur le site "Démarches Simplifiées" constitue la demande de FDI.

D/ Date limite de dépôt des demandes :

Les dossiers de réponse sont à transmettre sur le site "Démarches Simplifiées" au plus tard le vendredi 12 novembre 2021 à minuit. Veillez à choisir la région et le département qui vous concerne en début de procédure.

Seules les propositions arrivées dans les délais susmentionnés et complètes seront prises en compte.

Région

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Auvergne Rhône Alpes

Bourgogne Franche Comté

Bretagne

Centre-Val-de-Loire

Corse

Grand Est

Guadeloupe

Guyane

Hauts-de-France

Ile-de-France

La Réunion

Martinique

Mayotte

Normandie

Nouvelle Aquitaine

Occitanie

Pays de la Loire

Provence-Alpes-Côtes-d'Azur

Département

Indiquer le département de votre association.

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

Adresse postale de l'organisme bénéficiaire

Adresse postale à laquelle les documents administratifs doivent être envoyés

Si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus.

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Statut juridique

Par exemple :

Association loi 1901

Association de droit local Alsace-Moselle

Groupement d'employeurs

Mutuelle

SCIC

Numéro d'annexe financière IAE

Numéro d'annexe financière renseignée dans l'Extranet IAE 2.0 au titre du conventionnement association intermédiaire (sans espaces)

Ex. : AI001210001A0

Prénom et NOM du représentant légal de l'AI

Exemple : Pierre DUPONT

Qualité du représentant légal de l'AI

Exemples : "Président", "Directeur".

DEMANDE D'AIDE

Nombre d'heures travaillées en EHPAD

Entre le 1er décembre 2020 et le 30 juin 2021 uniquement

Entre le 1er mars 2020 et le 30 septembre 2021 uniquement

Nombre total d'heures travaillées dans les établissements ouvrant droit à l'aide au poste bonifiée

Nombre d'heures de mise à disposition de salariés dans les établissements listés en présentation de la démarche uniquement.

Montant total de l'aide demandé

Le montant demandé correspond uniquement à la part bonifiée de l'aide au poste.

Il correspond au calcul suivant : Nombre total d'heures travaillées x 1,5.

Vous avez la possibilité de saisir un nombre décimal directement dans le champ.

Information importante

En cas de contrôle à posteriori réalisé par la DDETS, vous devez être en mesure de transmettre les contrats (CDDI, CDDU) des salariés mis à disposition dans les établissements ouvrant droit à l'aide au poste bonifiée.

Pour chaque mission de salarié mis à disposition dans un établissement ouvrant droit à l'aide au poste bonifiée et uniquement pour ces missions, j'ai déclaré le code correspondant dans l'Extranet IAE 2.0

Liste des codes à renseigner :

Code EHPAD : "AIEHPAD"

Code Etablissement pour personnes en situation de handicap : "AIPH"

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Code établissement

En l'absence de ce code, vous ne pourrez pas obtenir l'aide au poste bonifiée.

Si vous avez oublié de le renseigner, vous pouvez actualiser vos déclarations sur l'ASP avant transmission de la demande d'aide au poste bonifiée.

ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

Nombre d'EHPAD utilisateurs

Le cas échéant

Nombre d'établissements pour personnes en situation de handicap utilisateurs

Le cas échéant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Type d'activités de mise à disposition

Selectionner chaque activité réalisée.

Vous avez la possibilité de sélectionner plusieurs activités le cas échéant.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Restauration
- Blanchisserie, pressing
- Agent d'accueil, veilleur de nuit
- Agent administratif
- Gestion des déchets
- Entretien des espaces verts
- Manutention
- Autre

Si activité "autre", préciser :

ENGAGEMENT

Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Réglement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les services du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (DGEFP, DDETS) procèdent à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : articles R. 5132-44 à R. 5132-47 du Code du travail, circulaire DGEFP n° 2005/28 du 28 juillet 2005 relative aux fonds départementaux d'insertion et son instruction) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier et conservées pendant le temps réglementaire. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont accessibles auprès du responsable RGPD des services du Ministère du travail, de l'insertion et de l'emploi. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation, ...) , contactez l'adresse suivante : mip.dgefp@emploi.gouv.fr.

À noter :

- Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande
- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité.

-J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus

Cochez la case.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Données personnelles

J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux des services du ministère du travail, de l'insertion et de l'emploi en charge de l'instruction (DGEFP, DDETS) à des fins de formation ou d'enquête.

Cochez la mention applicable

Oui

Non